

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W19-583871

ND: 47069

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11023

Société : R.A.M.

☒ Actif

☐ Pensionné(e)

☐ Autre :

Nom & Prénom : IBENCHEKROUN IMANE

Date de naissance : 05.10.77

Adresse : 68, Bd Sidi Abderrahman App 4. H. 11

Casablanca

Tél : 066618811

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR EL BENNA EL HASSAN
PEDIATRE
54 Rue SOKRAT EL BOSSABAH
Maarif - Casablanca
Tel : 05 22 50 03 46

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Ben Abdelhak

Age : 11

Lien de parenté :

☐ Lui-même

☐ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements confidentiels à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

MUPRAS
12 NOV. 2020
ACCUEIL

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Rendement des Actes
21/12/20	G2	1	250	

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	2/11/2020	9370
	03/11/2020	4530

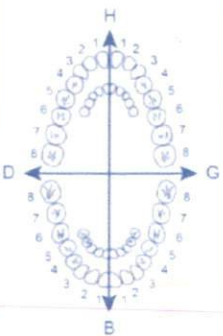
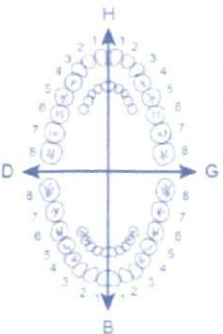
[illegible][illegible]

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D G 00000000 00000000 35533411 11433553 B			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

صيدلية مطار أنفا

Pharmacie de L'Aéroport d'Anfa

72 Bis, Bd Sidi Abderrahmane
Beauséjour - Casablanca
Tél. : 05 22 39 06 36
Patente : 34809417
I.F. : 51146575
I.C.E. : 001668627000079

Lamnai Brigitte المنيعي بريجيت
Diplômée de la Faculté de
Pharmacie de Paris - Sud

Casablanca, le : 03/11/2020

M DOIT

Quantité	Désignation	P.U.	P. Total
2	Doliprédicatrique	17.50	35.00
1	Doliprane 500g	10.30	10.30
			45.30

PPV:10DH30
PER:04/23
LOT:J1120

صيدلية مطار أنفا
PHARMACIE DE L'AÉROPORT D'ANFA
Mme LAMNIA BRIGITTE
72 bis Bd Sidi Abderrahmane
Tél. 39 06 36 Beauséjour - CASAB

PPV 17DH50
PER 10/22
LOT 12463

17.50

PPV 17DH50
PER 10/22
LOT 12463

17.50

Arrêtée la présente facture à la somme de : Quant

Cinq dirhams et Trente centimes

Dr. El Hassan EL BENNA

PEDIATRE

Diplômé de l'Université de Bordeaux II
D.U. d'Urgence et Réanimation
du Nouveau-Né et de l'Enfant



الدكتور الحسن البنا

اختصاصي في أمراض الطفل والرضيع
خريج جامعة بوردو (فرنسا)

Casablanca, le 02-11-20

Barguch. Ines

31.00

- dehidrat lirop 4j
1c. 3 fois/j

1580

- Doliprane 500 pdt 2 cp.
4 fois/j

52.40

- Smeeta Sachet 4j
2 a 3 fois/j

93.70

* Cotinine cp 6j
2 fois/j

LOT :

PER :

PPV :

31,00

HARMACIE DE L'AEROPORT D'ANFA
72 Bis, Bd Sidi Abdelrahmane
Tel. 38.08.38 Bouskoura - CASABLANCA

LOT : 20E021
PER : 04/2023

SMECTA ORANGE VANILLE
3G SACHET 830

P.P.V : 52DH40

118000 011460

Dr EL BENNA EL HASSAN
PEDIATRE
04 Rue SOCRATE Ressabah
Maarif - Casablanca
Tel : 05 22 98 03 46

54. Rue Socrate Rés. SABAH (1er étage) Maârif - Casa - البيضاء - المعاريف (الطابق الأول) إقامة صباح

Tél. C : 05.22.98.03.46 : الهاتف